

Vente 2022+

Gestionnaire du commerce de détail CFC (GCD)

Assistante/assistant du commerce de détail AFP (ACD)

Annexe aux dispositions d'exécution PQual

Etat : 07 mars 2023

Profil des exigences pour les expertes et experts d'examen dans le domaine de qualification Travail pratique

Domaine de qualification : Travail pratique (en tant que travail pratique prescrit)

Pondération : Note éliminatoire, 30% de la note globale

Durée : 90 minutes (GCD) et 60 minutes (ACD)

Conditions-cadres

Ordonnance sur la formation professionnelle

Art. 35, al. 1 Examens finaux sanctionnant la formation professionnelle initiale

L'autorité cantonale engage des experts qui font passer les examens finaux de la formation professionnelle initiale. Les organisations compétentes du monde du travail ont un droit de proposition.

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale GCD/ACD

Art. 11 Exigences posées aux formateurs

Les personnes ci-après remplissent les exigences posées aux formateurs:

- a. les gestionnaires du commerce de détail CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans la profession;*
- b. les gestionnaires de vente qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans la profession;*
- c. les vendeurs qualifiés justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la profession;*
- d. les titulaires d'un CFC dans une profession apparentée justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux gestionnaires du commerce de détail CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la profession;*
- e. les titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure.*

Exécution cantonale

Il incombe aux autorités cantonales de mettre en œuvre les conditions-cadres régies par la LFPr, l'OFPr et les ordonnances sur la formation. Les législations cantonales correspondantes règlent les détails et définissent les domaines de responsabilité des autorités, des commissions et des personnes individuelles.

La réussite de l'examen pratique n'est possible qu'en étroite collaboration avec les F+E ainsi qu'avec des experts dotés d'un grand sens pratique et maîtrisant les compétences techniques, méthodologiques et sociales nécessaires. La note attribuée aux travaux pratiques étant désormais éliminatoire, le travail des experts devient encore plus important. C'est pourquoi, pour des raisons d'assurance qualité, ces derniers doivent impérativement respecter les exigences décrites ci-après.



Exigences neutres posées aux experts de Formation du Commerce de détail Suisse (FCS), organisation nationale du monde du travail pour les formations initiales du commerce de détail, en collaboration avec les branches de formation et d'examens (F+E)

- Âge minimum 23 ans.
- Au moins 3 ans de pratique professionnelle dans le commerce de détail et la branche de formation et d'examens (F+E) dans laquelle l'expert-e est engagé-e.

Les exceptions doivent être réglées en accord avec la branche de formation et d'examens concernée.

- Les experts n'ayant plus été actifs dans la F+E concernée depuis plus de 3 ans avant l'examen, ne peuvent plus fonctionner comme experts dans cette F+E. La limite de temps concrète, tenant compte d'un cadre de 3 ans, est laissée à l'appréciation de chaque F+E sous considération des besoins de la branche.
- Remplir les compétences professionnelles selon les domaines de compétences opérationnelles a - e dans les plans de formation GCD (y.c. le domaine spécifique « conception et réalisation d'expériences d'achat ») et a – d ACD. Les experts pour le domaine spécifique « Gestion des magasins en ligne » doivent remplir les compétences du domaine de compétences opérationnelles f selon le plan de formation.
- Attitude positive quant à une évaluation basée sur les compétences opérationnelles et à la structure d'examen.
- Connaissance des médias d'apprentissage FCS ainsi que du matériel d'enseignement/des médias d'apprentissage pour les connaissances de la F+E examiné, respectivement du domaine spécifique « Gestion des magasins en ligne ».
- Avoir suivi avec succès le cours de base spécifique au commerce de détail pour les experts d'examen, proposé par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP).
- Avoir suivi avec succès le cours spécifique à la branche et le cours d'approfondissement pour les experts d'examen, proposé par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) en collaboration avec les F+E.
- Obligation de participer aux formations continues proposées par les F+E :
 - Cours de révision en cas d'adaptations des ordonnances de formation liées à la PQual.
 - Evénements de formation continue organisés par les chefs experts.
- Disponibilité en mai/juin pour la participation aux examens pratiques.
- Obligation de faire passer l'examen pratique dans l'entreprise formatrice de l'apprenti-e. Obligation de s'informer de manière appropriée sur les spécificités de l'entreprise (assortiments, taille, etc. et, pour le domaine spécifique « Gestion de magasins en ligne », les systèmes de gestion tels ERP, CRM, PIM, outils d'analyse,

etc.), p.ex. avec une visite préalable de l'entreprise ou l'ouverture d'un compte sur le shop en ligne.

- Obligation de dérouler, protocoler et évaluer l'examen pratique conformément aux dispositions d'exécution PQual et aux procès-verbaux d'examen des F+E.
- En outre, les experts doivent faire preuve d'empathie envers les candidates et candidats puis les traiter avec respect, créer une atmosphère d'examen agréable, écouter et intégrer les candidats dans une discussion constructive, garder leur calme dans une situation fébrile et évaluer de façon correcte et équitable.

L'apparence des experts lors des examens pratiques est adaptée à l'image des magasins de la F+E concernée.

Les experts adoptent une position neutre sur les différences ethniques et de genre.

Remarques

- Les experts sont soumis au secret de fonction ainsi qu'au devoir de discrétion et de récusation.
- Aucun candidat ne peut être débauché après la PQual.

Exigences supplémentaires spécifiques aux branches

Afin de tenir compte des spécificités de la branche, les branches de formation et d'examens (F+E) suivantes ont défini des exigences spéciales supplémentaires pour les experts.

F+E Automobile Sales / F+E Automobile After-Sales

- Age minimal des experts : 25 ans

F+E Transports publics

- Les experts doivent travailler dans une entreprise de transport dans le domaine du conseil ou de l'accompagnement clientèle.

F+E Bijouterie – joaillerie – horlogerie

- Age minimal des experts : 25 ans
- Au moins 5 ans de pratique professionnelle dans le secteur de la bijouterie - joaillerie - horlogerie
- Exercer une activité professionnelle à un taux d'occupation de 50% minimum

F+E Textile

- Les experts sont spécialement formés et préparés à leur tâche au vu des défis particuliers que nous leur posons dans notre secteur d'activité.

Approuvé par le comité directeur FCS le 07 mars 2023 après consultation de la commission pour le développement professionnel et la qualité le 26 janvier 2023.